

L'Assemblée nationale a adopté le 15 juin les projets de loi organique et ordinaire relatifs à la dette sociale et à l'autonomie. L'Assemblée a ainsi consacré une cinquième branche de la Sécurité sociale et la création d'une cinquième branche au sein de la Sécurité sociale gérée par la CNSA. Et ce, lorsque le GR31 le mouvement de cette branche et notamment personnel cette branche, la création de cette cinquième branche prendra effet à compter du 1er janvier 2022.

- La gouvernance de la branche sera assurée à partir de la création d'un conseil de gestion de la dette sociale qui représentera les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ainsi que les professionnels, mais également, les représentants des administrations publiques. Le conseil sera présidé par le gouverneur de l'Assurance maladie et aura pour mission de veiller à la bonne gestion de la dette sociale.
- La responsabilité de la gestion de la dette sociale sera confiée à la Caisse nationale de la dette sociale (CNDS) qui sera placée sous l'autorité du ministre de la Santé.
- L'Assemblée a également adopté des dispositions relatives à la dette sociale et à la création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale. Ces dispositions ont pour objet de permettre de mieux connaître la dette sociale et de mieux la gérer.
- Les dispositions relatives à la dette sociale ont été adoptées à l'unanimité.
- Les dispositions relatives à la création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale ont été adoptées à la majorité absolue.
- Les dispositions relatives à la dette sociale et à la création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale ont été adoptées à la majorité absolue.

[Communiqué - GR31] Création d'une 5ème branche consacrée à l'autonomie : le GR31 donne le cap !

4 mai 2021

L'Assemblée nationale a adopté le 15 juin les projets de loi organique et ordinaire relatifs à la dette sociale et à l'autonomie. Les députés ont à cette occasion voté la...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL:<https://acste.fr/actu-adedom/communiqué-gr31-creation-dune-5eme-branche-consacree-lautonomie-le-gr31-donne-le-cap>

Liens

[1] <https://acste.fr/actu-adedom/communiqué-gr31-creation-dune-5eme-branche-consacree-lautonomie-le-gr31-donne-le-cap>